

**CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUFFRY**  
**SEANCE DU 11 AVRIL 2023 à 19 HEURES 30**

A l'ordre du jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 17/02/2023,
- 3- Approbation du compte de gestion 2022,
- 4- Approbation du compte administratif 2022,
- 5- Affectation du résultat,
- 6- Vote des taxes,
- 7- Présentation et vote du budget unique 2023,
- 8- Vote des subventions,
- 9- Informations et questions diverses.

***Convocation et affichage : 04/04/2023***

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chauffry, dûment convoqué le 10 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sis 45 rue de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard WARZOCHA, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur Richard WARZOCHA, Madame Maryvonne SOUILLET, Monsieur Alexis CHARLOTEAUX, Madame Claudia DOUALLA, Monsieur Jean-Jacques EGO, Madame Séverine SELLIER, Madame Pascale GERAUDEL, Monsieur Jean-Noël LEDOUX, Madame Coralie BIALAS, Monsieur Stéphane HALLOO (arrivé à 20h01 – à partir du point 7), Monsieur Gabriel GOEMANS.

**Étaient représentés :** Monsieur Patrick LEJONC représenté par Monsieur Richard WARZOCHA  
Madame Gaëlle MARSALLON représentée par Madame Maryvonne SOUILLET  
Monsieur Sylvain TOTIER représenté par Monsieur Alexis CHARLOTEAUX  
Monsieur Stéphane HALLOO représenté par Monsieur Gabriel GOEMANS  
Madame Annabelle FRANCIUS représentée par Monsieur Jean-Jacques EGO

**Secrétaire de séance :** Madame Séverine SELLIER

Nombre de membres en exercice : 15 / Présents : 10 / Votants : 15  
A partir du point n°7 15 / Présents : 11 / Votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 h 30.

**1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (ci-dessus nommé)**

**2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17/02/2023**

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 15**

Le PV du 17/02/2023 est approuvé.

**3- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Maryvonne SOUILLET qui procède à la lecture du compte de gestion 2022, en section dépenses et recettes, fonctionnement et investissement.

**Vote pour le compte de gestion 2022 :**

Opposition : 0

Pour : 15

Abstention : 0

Le compte de gestion 2022 est adopté.

**4- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Vote pour le compte administratif 2022 :**

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2022 COMMUNE**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés 2021	-153 088,05 €	0,00 €		316 953,67 €		163 865,62 €
Opérations de l'exercice 2022	-42 925,44 €	153 438,05 €	-586 157,27 €	592 159,06 €	-629 082,71 €	745 597,11 €
<b>TOTAUX</b>	<b>-196 013,49 €</b>	<b>153 438,05 €</b>	<b>-586 157,27 €</b>	<b>909 112,73 €</b>	<b>-629 082,71 €</b>	<b>909 462,73 €</b>
Résultats de clôture 2022	- 42 575,44 €			322 955,46 €		280 380,02 €
Restes à réaliser 2022 en 2023	- 13 200,00 €				- 13 200,00 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>- 55 775,44 €</b>			<b>322 955,46 €</b>	<b>- 13 200,00 €</b>	<b>280 380,02 €</b>
<b>RESULTATS DEFINIFIFS</b>	<b>- 55 775,44 €</b>			<b>322 955,46 €</b>		<b>267 180,02 €</b>
	R1068					R002

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SOUILLET qui procède à la lecture du compte administratif 2022 en section dépenses et recettes, fonctionnement et investissement, représentant un résultat d'exécution comme ci-joint.

Monsieur le maire se retire le temps du vote, et cède la présidence au doyen d'âge afin de procéder au vote du compte de gestion et compte administratif 2022.

Monsieur Jean-Jacques EGO, doyen d'âge, demande quels sont celles et ceux qui sont pour, contre ou qui s'abstiennent face à ce vote.

Opposition : 0

Pour : 14

Abstention : 0

Le compte administratif 2022 est adopté (article L.1612-12 alinéa 2 du CGCT).

## 5- AFFECTATION DU RESULTAT

Arrêt des comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

### REPORTS :

Pour Rappel :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

**153.088,05 €**

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :

**316.953,67 €**

### SOLDES D'EXECUTION :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :

**110.512,61 €**

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :

**6.001,79 €**

### RESTES A REALISER :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **13.200,00 €**

En recettes pour un montant de : **0,00 €**

### BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

**55.774,44 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

### COMPTE 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **55.775,44 €**

### LIGNE 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **267.180,02 €**

L'affectation du résultat est votée comme suit :

Opposition : 0

Pour : 15

Abstention : 0

## 6- VOTE DES TAXES

Comme annoncé lors du vote du budget de l'an passé, Monsieur le Maire indiquait que pour 2023, il serait prévu une augmentation de 1 ou 2 %. Des travaux de voirie sont toujours envisagés ainsi que l'installation d'un système de vidéosurveillance.

Après en avoir délibéré, les votes évoluent et sont les suivants :

Le conseil municipal décide de voter les taxes comme proposées sur l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 (n°1259 COM) :

Pour mémoire en 2022 :

- **Taxe foncière bâti** 29,99 % (dont 18 % Part Départementale)
- **Taxe foncière non bâti** 26,26 %
- **Cotisation Foncière des Entreprises** ///

Proposé en 2023 :

- **Taxe foncière bâti** 31,04 % (dont 18 % Part Départementale)
- **Taxe foncière non bâti** 27,18 %
- **Taxe d'habitation** 9,06 %
- **Cotisation Foncière des Entreprises** ///

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

#### **7- PRESENTATION DU VOTE DU BUDGET UNIQUE 2023**

Arrivée de Monsieur Stéphane HALLOO.

Monsieur le maire donne la parole à Madame SOUILLET qui fait le détail du budget primitif 2023 travaillé en commission des finances et propose de l'adopter comme suit :

En section de fonctionnement :

Dépenses	841.625,78 €
Recettes	841.625,78 €

En section d'investissement :

Dépenses	1.035.299,39 €
Recettes	1.035.299,39 €

Le Conseil délibère et approuve les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux de présentation générale du budget primitif 2023.

Question de Monsieur HALLOO sur la réserve incendie pour le hameau de Monthomé. Monsieur le maire répond qu'un arrangement est prévu avec un propriétaire du hameau.

**Le budget primitif 2023 est adopté :**

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **8- VOTE DES SUBVENTIONS 2023**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions 2023 comme suit :

Monsieur le Maire précise que les associations doivent télécharger le formulaire de demande de subvention directement sur le site ServicePublic.fr

Les votes sont les suivants :

Association	Pour	Contre	Abst
Chauffry loisirs	15	0	0
FNACA	15	0	0
UNC	15	0	0
Les p'tits loups	15	0	0
Assoc. Chrétienne	14	0	1
Assoc. Sport et culture	15	0	0
Defilenfleurs	15	0	0

Art. 6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	Prévisions BP 2023
		<b>5.100,00</b>
	CHAUFFRY LOISIRS	1.000,00
	FNACA COULOMMIERS	100,00
	UNC BOISSY CHAUFFRY	250,00
	LES P'TITS LOUPS DE CHAUFFRY	1.000,00
	ASSOCIATION CHRETIENNE	150,00
	ASSOCIATION SPORT ET CULTURE (ECOLE)	250,00
	ASSOCIATION DEFILENFLEURS	300,00
	RESERVE D'ATTRIBUTION	2.050,00

## 9- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire fait un point sur les travaux réalisés depuis le début du mandat.
- Un conseil municipal est prévu le vendredi 30 juin à 19h30, en présence de Monsieur Éric GOBARD, vice-président de la CACPB, il communiquera des informations sur la partie touristique ainsi que le PNR.
- Lundi 22 mai prochain à 17h30 en mairie : visite de Madame Isabelle PERIGAULT, députée de la circonscription.
- Une réunion a eu lieu avec Madame DELOISY, conseillère départementale et d'autres élus du secteur concernant la limitation de vitesse de la RD 66. Les élus souhaiteraient un retour à 80 km/h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h46.

Le Maire,  
Richard WARZOCHA

La secrétaire de séance,  
Séverine SELLIER